



COMITE DE PILOTAGE

SITES NATURA 2000 ZSC HAUT-GUIL MONT-VISO VALPREVEYRE ET ZPS VALLEE DU HAUT-GUIL

5 avril 2013 – Aiguilles

Relevé de discussions

Présents :

Christian Laurens – président COPIL ZPS Vallée du Haut-Guil
Joëlle Ocana – présidente COPIL ZSC Haut-Guil Mont-Viso Valpréveyre
Louis Bues – commune de Ristolas et président société de chasse de Ristolas
JC Magne – CD CAF
Jessica Charrier – ONCFS
Alain Bloc – RNN Ristolas Mont-Viso
Samuel Volet – PNRQ Chef du pôle Connaissance
Claudine Potin – DDT 05 SEEF
Jean-Baptiste Portier – PNRQ Animateur ZPS Vallée du Haut-Guil et Bois des Ayes
Anne Goussot – PNRQ Animatrice ZSC Haut-Guil Mont-Viso Valpréveyre et Rochebrune –
Izoard – Vallée de la Cerveyrette

Excusés :

Bernard Letterier - Maire de Guillestre
Philippe Gillot - CRAVE et Expert Qualifié Natura 2000
Ariane Bernard-Laurent – rapporteur scientifique du document d'objectifs de la ZPS de la
vallée du Haut-Guil
Simon Philip - Eleveur bovin alpage de la Roche écroulée
Chambre d'Agriculture
Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance
Centre d'Etude et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée
Ligue pour la Protection des Oiseaux
Centre Régional de la Propriété Forestière

Jean-Baptiste Portier et Anne Goussot présentent un diaporama rappelant tout d'abord les caractéristiques et l'historique des sites Natura 2000 concernés puis les actions engagées depuis les précédents COPIL (novembre 2011), puis les perspectives d'actions pour 2013/2014.

Discussions :

Concernant les actions menées en 2012, Jean-Baptiste Portier détaille en particulier les projets de contrats Natura 2000 qui ont été envisagés sur la ZPS mais qui n'ont pas pu aboutir, notamment les projets de contrats « arbres sénescents » qui n'ont pu être engagés car les surfaces concernées font l'objet d'une déclaration à la PAC. Claudine Potin souligne qu'il n'est pas possible actuellement de percevoir des financements pour des contrats Natura 2000 sur des terrains déclarés à la PAC qui font ou peuvent faire l'objet de financements. **En contact régulier avec les animateurs des sites, Claudine Potin a fait remonter un certain nombre de questionnements liés à ces projets de contrats au**

niveau du ministère et est en attente de réponses concernant notamment la possibilité de souscrire un contrat pour des arbres isolés sur une zone déclarée à la PAC ou la possibilité de pâturer une zone non déclarée à la PAC et faisant l'objet d'un contrat Natura 2000.

Pour Alain Bloc, ces problèmes mettent en évidence que le sylvopastoralisme n'est pas reconnu au niveau de l'Europe. L'ensemble des personnes présentes regrettent que l'animateur ait « travaillé pour rien ». Joëlle Ocana souligne même que, compte tenu de l'emprise des déclarations PAC sur le territoire du Queyras, si les animateurs sont jugés par le nombre de contrats signés, cela sera difficile pour eux!

Concernant le cas précis des projets de contrats sur Ristolas, ils mettent en évidence un problème au niveau des déclarations à la PAC sur l'ensemble de la commune de Ristolas. En effet, de grandes surfaces non pastorales sont engagées à la PAC.

Concernant le projet de contrat sur Praroussin, Christian Laurens indique qu'il faudra modifier la déclaration PAC de l'alpage de Pelvas afin que le contrat bois sénescents puisse être engagé. Jean-Baptiste Portier a estimé que ce contrat pourrait rapporter environ 45 000 € à la commune. Christian Laurens ajoute que ce bois a également un rôle protecteur contre les avalanches vis-à-vis du hameau de L'Echalp en contrebas.

Concernant le projet de contrats arbres sénescents sur le bois de Ségure, Jean-Baptiste Portier indique que les enjeux écologiques sont moins importants que sur Praroussin et que les arbres ont une forte valeur sylvicole. Presque uniquement le critère diamètre permettrait de souscrire un contrat de type « favorisation de la sénescence ». Il y aura donc un choix à faire par la commune d'engager ces surfaces en contrat bois sénescents ou non.

Concernant les perspectives d'actions pour les années à venir, Christian Laurens demande s'il est possible d'enfin engager des contrats Natura 2000 pour la restauration de canaux d'irrigation. **Anne Goussot indique qu'un projet de contrat a été monté dans ce sens mais qu'il concerne le site du Steppique durancien et queyrassin et non les sites dont le PNR du Queyras est animateur.** Claudine Potin ajoute que ce contrat n'a pas pu être réalisé pour des problèmes administratifs et de manque de pièces, notamment concernant les droits d'eau. Les financements octroyés ont été perdus. Joëlle Ocana demande si le fait que le contrat n'ait pas pu aboutir dépend de l'absence d'ASA dans le Queyras. Claudine Potin indique que des contrats sur les canaux se sont faits sur d'autres sites Natura 2000 des Hautes-Alpes sur lesquels des ASA étaient effectivement présentes. Elle cite l'exemple du Valgaudemar et incite les animateurs et présidents de COPIL à prendre contact avec le Parc des Ecrins qui a suivi le montage des dossiers. Dans ce cas, chaque ASA a monté un dossier de contrat Natura 2000. Christian Laurens ajoute que ce type de travaux pourrait être intéressant pour le PNRQ en offrant la possibilité à l'équipe « sentiers » d'être financée pour la réalisation de ces travaux. **Claudine Potin attire l'attention sur la difficulté de réaliser les travaux en régie dans le cadre de contrats Natura 2000.** M. Laurens estime lui que le contrat pourrait être signé par la commune qui conventionnerait ensuite avec le PNRQ pour la réalisation des travaux.

Par ailleurs, Christian Laurens rappelle que cela fait 14 ans qu'il demande des travaux concernant la réouverture des milieux sur la Médille, les Prés de Ségure, Peyra Chalva et Pré Michel ainsi que pour la restauration de la calade qui monte aux prés de la Médille. Concernant les prés de la Médille, il précise que cela concerne l'envahissement des anciens prés de fauche par le queyrel. Anne Goussot indique que la MAE souscrite sur l'alpage du Col vieux prévoit des engagements spécifiques pour diminuer la présence du queyrellin. Les résultats après 5 ans de MAE montrent que d'autres espèces

apparaissent dans le queyrel, même si ce sont parfois également des graminées grossières. Par contre, sur les zones engagées en parcs de nuit, l'impact est tel que l'on voit l'apparition de plantes nitrophiles, ce qui n'était pas l'objectif à la base. **Pour le renouvellement du contrat cette année, il est prévu de maintenir un gardiennage serré sur le queyrel pour favoriser l'apparition d'autres espèces mais les parcs de nuit ne seront pas réengagés.** Louis Bues mentionne qu'auparavant, les prés de la Médille étaient brûlés à l'automne. Se pose donc la question d'expérimenter un brûlage sur une zone limitée.

Concernant la calade, Natura 2000 ne finance pas ce type de travaux. Christian Laurens demande donc au PNRQ de trouver des sources de financements autres pour sa restauration.

Samuel Volet apporte des compléments concernant le maraudage pour l'année 2013, en réponse notamment à une question de Joëlle Ocana sur la continuité de ce dispositif pour les années à venir. Il rappelle les objectifs pour le maraudage pour l'année 2012 : le vallon de Bouchouse, la réserve naturelle, les interactions tourisme – pastoralisme. Sur ce dernier point, il mentionne les retours très positifs des bergers qui ont été faits lors de l'atelier technique pastoral d'octobre 2012, réunissant l'ensemble des bergers du territoire et les techniciens du parc en charge de la problématique pastoralisme. Néanmoins, pour 2013, au regard de la situation financière du PNRQ, la question du renouvellement de l'embauche de saisonniers pour le maraudage se pose. Samuel Volet indique qu'une réflexion est menée pour pouvoir assurer ces actions en interne, via des agents en poste actuellement. Mais il reste à trancher la question de la priorisation de cette action par rapport aux autres missions portées par le PNRQ.

Jessica Charrier apporte une question du service départemental (SD) de l'ONCFS qui travaille sur la reproduction du système de mise en défens vis-à-vis du ski de randonnée pour des zones d'hivernage de tétras-lyre. Le bois de Mamozel à Abriès serait un site prioritaire du fait de la fréquentation hivernale et de la population de tétras présente. Le SD demande si des financements ne pourraient pas être trouvés via un contrat Natura 2000 pour assurer cette mise en défens. Anne Goussot répond qu'une concertation en amont aurait été souhaitable, c'est ce qui a permis la réussite du dispositif sur Ségure et un manque de concertation peut mettre en péril le dispositif existant. Elle ajoute qu'un contrat pourra se faire si la zone n'est pas déclarée à la PAC. Se pose aussi la question d'engager un contrat pour le tétras sur une Zone Spéciale de Conservation désignée au titre de la directive habitat, faune, flore qui n'inclue pas l'avifaune. Claudine Potin indique que sur le Fournel, un contrat de ce type a été engagé par rapport à l'habitat du tétras qui est aussi d'intérêt communautaire (forêt cembraie mélézin). Pour sa part, Joëlle Ocana, en tant que maire de la commune d'Abriès et présidente du comité de pilotage de la ZSC Haut-Guil - Mont-Viso – Valpréveyre, se réjouit d'apprendre cette préoccupation par l'ONCFS. Compte tenu du retour positif de l'expérimentation dans le bois de Ségure depuis 2011, elle donne son accord pour engager un contrat sur la zone.

Jessica Charrier pose la question de la pérennisation du dispositif mis en place sur le bois de Ségure puisque l'ONCFS se désengage de la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Ristolas. Christian Laurens indique que la commune souhaite la pérennisation du dispositif. Jessica Charrier précise que cela nécessite le suivi hivernal, la surveillance en cas de forte chute de neige notamment et l'entretien hivernal et automnal du dispositif. A priori, un contrat Natura 2000 pourrait être signé pour l'entretien mais Claudine Potin souligne qu'il faudra attendre le prochain programme financier, en 2014 ou 2015. Il est convenu de faire une réunion à la fin de la saison de ski 2013 pour tirer un bilan et évaluer les perspectives de travail. Christian Laurens propose de faire un

dossier unique pour la pérennisation du dispositif dans le bois de Ségure et sa mise en place dans le bois de Mamozel.

Claudine Potin présente les éléments concernant le dispositif d'évaluation des incidences, notamment le contenu de la 2^{ème} liste locale (arrêté préfectoral du 6 mars 2013) : sont soumis à évaluation des incidences les projets de pistes forestières, pistes pastorales, aménagements de grottes et parois rocheuses, travaux sur zones humides et création de sentiers.

Concernant la demande d'intégrer la RN Ristolas Mont-Viso et la LPO aux COPIL, cela est acté pour la RN mais pour la LPO, il faudra prévoir une présentation de la part de la LPO, de ses actions générales et dans le Queyras avant de décider son intégration aux COPIL. Lors d'un prochain Comité de pilotage cette association sera donc invitée à se présenter.